



Conférence bretonne de l'énergie Séance plénière

Compte-rendu de la Réunion du 19 avril 2011 (à la préfecture, Rennes)

* * *

Présidaient la Conférence Monsieur CADOT, Préfet de la région Bretagne et Monsieur LE DRIAN, Président du Conseil régional de Bretagne.

Animation : Madame I.GRAVIERE-TROADEC (Secrétaire Générale aux Affaires Régionales), monsieur D.RAMARD (Conseiller régional délégué à l'énergie et au climat), monsieur B.MEYZIE (Directeur-adjoint DREAL), madame A.PAISANT-BEASSE (Responsable du Service Climat, Énergie, Aménagement et Logement), monsieur D.BENY (Directeur RTE Ouest) et monsieur G.PETITJEAN (Directeur régional ADEME).

Présents : voir liste en annexe.

Ordre du jour :

- Introduction
- Bilan électrique 2010
- Etat d'avancement volet « Maîtrise de la demande »
- Etat d'avancement volet « Energies renouvelables »
- Etat d'avancement volet « Sécurisation de l'approvisionnement électrique »
- Conclusion
- Signature convention Etat / Conseil régional / ERDF

Introduction :

Le Préfet de région et le Président du Conseil régional précisent :

- L'actualité dans laquelle s'inscrit cette 4ème Conférence bretonne de l'énergie : le lancement prochain de l'appel d'offres Eolien offshore, la consultation préalable autour de l'appel d'offres pour la centrale à cycle combiné gaz (CCG) et l'évolution du dispositif tarifaire pour le photovoltaïque, qui sont des enjeux économiques forts. Le bilan réalisé à la sortie de l'hiver pour la campagne Ecowatt 2010/2011 marque également l'actualité.

- L'entrée du pacte électrique dans sa phase de mise en oeuvre : après la signature du pacte électrique le 14 décembre 2010, l'animation régionale dédiée a été mise en place, autour d'un comité de suivi du pacte électrique (Etat/ Conseil régional/ ADEME) et d'une cellule d'animation de la Conférence (Etat/ Conseil régional/ ADEME/ RTE). Des fiches de suivi standardisées sont en cours d'élaboration. Il s'agit en outre pour les partenaires de s'engager auprès des signataires du pacte, afin de contribuer à sa réussite.
- Les suites données aux groupes de travail « Maîtrise de la demande en électricité et territoires » (MDE) le 17 mars et « Sécurisation de l'approvisionnement électrique » (APPRO) le 8 avril : la méthode mise en oeuvre collectivement depuis janvier 2010, autour des idées de transparence, de débat et de suivi des actions menées, se traduit ici par la volonté de présenter les avancées du pacte électrique breton. Le 3ème groupe de travail « Développement des énergies renouvelables électriques » (ENR) se réunira prochainement.
- La feuille de route 2011 : la Conférence se réunira à nouveau en décembre ; des groupes techniques seront mis en place très rapidement comme cela a été proposé dans le cadre des deux groupes de travail. Il est à noter que les délais fixés dans le pacte électrique sont aujourd'hui tenus : les avancées sur les volets ENR et APPRO sont notables ; sur le volet MDE, rien ne se fera de durable sans une forte mobilisation des collectivités et des acteurs économiques.
- L'engagement d'un partenaire important, le gestionnaire du réseau électrique de distribution ERDF, se concrétise par la signature d'une convention d'application du pacte électrique. Cet engagement illustre la place importante accordée aux réseaux de distribution, au cœur des enjeux liés à la progression de l'intelligence des réseaux électriques, qui concourront également à la sécurité des approvisionnements électriques bretons.

Bilan électrique 2010 :

Le gestionnaire du réseau de transport électrique RTE présente le bilan électrique de l'année 2010, illustré par trois graphiques réalisés par l'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES). Ces chiffres seront consolidés par la suite dans la plaquette 2011 « Chiffres clés de l'énergie en Bretagne », et serviront également à l'actualisation par RTE de son « bilan équilibre offre/demande ».

On constate un nouveau bond de la consommation en 2010 : +6,5%, dont +10% pour la basse tension (BT), +2.4% pour la haute et moyenne tension (HT/MT) ; les raisons sont principalement de trois natures :

- climatiques : année froide avec épisodes de grand froid (couplée à une forte part de chauffage électrique dans les foyers bretons) ; le facteur climatique joue pour 2/3 dans la hausse de la consommation ;
- démographiques : +20 000 habitants en 2010 ;
- économiques : reprise économique, même si ce ne sont pas encore les niveaux de consommation d'avant la crise pour l'industrie (cf. augmentation moindre sur la HT/MT qui concerne les gros industriels raccordés directement sur le réseau public de transport d'électricité).

La consommation en Bretagne continue de croître plus vite qu'en France ; ainsi, la croissance cumulée depuis 2003 est en augmentation de 20% en Bretagne contre 9% en France.

Par ailleurs, on constate une progression de la production électrique (+18,4% entre 2009 et 2010) ; 9,5% de la consommation totale d'électricité est désormais couverte par une production régionale. Ce taux est passé de 7,4% en 2008 à 8,5% en 2009 puis 9,5% en 2010.

Cette croissance de la production locale est tirée par l'essor des énergies renouvelables (81 % de la production régionale électrique est issue des ENR en 2010), et notamment l'éolien : plus de 900 GWh en 2010 (+22% entre 2009 et 2010) représentant 652 MW de puissance installée¹. L'usine marémotrice de la Rance constitue la deuxième source de production ENR avec 580 GWh et 238 MW de puissance installée. Le photovoltaïque représente également une source significative avec 51 MW raccordés fin 2010.

¹ Il s'agit de puissances installées ayant livré au réseau

Enfin, la courbe mettant en regard les puissances ENR raccordées constatées 2000-2010, et la courbe tendancielle des objectifs du pacte électrique, indique que nous sommes aujourd'hui en ligne avec les objectifs du pacte électrique.

Etat d'avancement volet « Maîtrise de la demande » :

Présentation de 6 des 12 actions du volet MDE inscrites dans le pacte électrique, dans le prolongement du GT MDE et des remarques faites par les membres du GT (actions nouvelles identifiées, actions à préciser ou à compléter, proposition de partenariat). L'ensemble des 12 actions identifiées sont néanmoins en cours de mise en oeuvre, et sont déclinées en sous-actions.

L'action 1. « Mobilisation des territoires » regroupe plusieurs sous-actions identifiées aujourd'hui par le comité de suivi : déploiement de l'opération pilote Vir'volt au Pays de Saint-Brieuc ; mobilisation des collectivités sur leur propre patrimoine (bâti et éclairage) ; actions de MDE dans les îles bretonnes (renforcement des partenariats, notamment avec ERDF, cf. convention signée en fin de séance plénière). Le lancement d'un appel à projets (AAP) d'ici fin 2011 est un levier identifié pour renforcer l'implication des collectivités (afin que chaque territoire puisse proposer des actions concrètes). L'AAP matérialisera le croisement des logiques « filières » et « territoires » (cf. GT MDE). La rédaction du cahier des charges est prévue pour l'été, pour des actions connues et engagées d'ici fin 2011.

L'action 2. « CEE » regroupe plusieurs sous-actions identifiées aujourd'hui par le comité de suivi : valorisation en certificats d'économie d'énergie (CEE) des actions menées par les collectivités (éligibles) ; valorisation en CEE des actions menées par les obligés ; etc. Une étude sera lancée dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région sur l'opportunité d'un fonds commun sur les actions MDE des collectivités ; dans un premier temps, l'objectif sera de financer des actions sur la cible Logement. La collecte puis la valorisation des certificats d'économie d'énergie sont des leviers puissants de financement des actions de MDE.

L'action 3. « Programme d'action dans le logement privé - précarité énergétique » vise à mettre en oeuvre et piloter les fonds du programme Habiter Mieux, et à coordonner les différents acteurs locaux en charge des aides ANAH. Les aides du programme Habiter Mieux (financées par le Fond d'Aide à la Rénovation Thermique des bâtiments - FART) sont attribuées en complément d'aides ANAH et visent les propriétaires occupants en situation de précarité énergétique. Des difficultés ont été relevées dans la mise en oeuvre du programme Habiter Mieux, soit lors du GT MDE, soit lors des ateliers du Comité régional de l'Habitat (CRH) qui réunit les délégataires. La signature de Contrats locaux d'engagement (CLE) avec les Conseils généraux, ou des conventions avec les délégataires est un préalable requis. L'état d'avancement est variable : un premier CLE a été signé avec le CG 56 ; un second est en cours de signature avec le CG 29 ; les CG 22 et 35 ne s'en sont pas encore doté. Des avenants aux OPAH et aux PIG ont été signés sur plusieurs territoires de délégation. Il est primordial d'accélérer le dispositif afin de consommer les 6M€ disponibles pour 2011.

Les actions 4. « Programme d'action dans le logement privé » et 5. « Programme d'économies dans le logement social » regroupent plusieurs sous-actions identifiées aujourd'hui par le comité de suivi. Pour le logement privé, le GT a par exemple mis en évidence la nécessité de mettre en cohérence les aides existantes pour les particuliers afin qu'ils passent à la phase de travaux après la phase de diagnostic. Cela passe par le renforcement des Espaces Info Energie (EIE) dans leur rôle de « concentration » de l'information et le renforcement de la visibilité des EIE auprès du grand public. Une autre action envisagée consistera à expérimenter des actions visant à agir sur les comportements individuels de consommation, sur un territoire donné, autour d'un consortium à définir. Pour le logement social, les 5,6M€ du FEDER mobilisés doivent permettre une rénovation massive. La négociation en cours des Conventions d'Utilité Sociale (CUS), qui doivent être signées avant le 30 juin, est axée sur l'objectif de rénover 10% du parc électrique et de générer 40% de gains énergétiques. L'objectif à terme est de supprimer du parc de logements sociaux, les habitations classées E, F ou G.

L'action 9. « Actions spécifiques à la consommation de pointe - Ecowatt » consiste à promouvoir le dispositif ECOWATT auprès des bretons. Le bilan fait le 30 mars de la campagne 2010/2011 indique que l'objectif de 30 000 inscrits est atteint (avec 30 540 inscrits précisément). En outre, l'objectif d'adhésion de

50% des collectivités peut être considéré comme atteint dès lors que 52% de collectivités déclarent avoir « changé leur comportement » au moment des pics de froid (sondage IPSOS). Les principaux gestes adoptés par les collectivités concernent : l'éclairage (58% réduisent davantage les éclairages ou illuminations de sites particuliers) et le chauffage des bâtiments (42% baissent pendant les alertes le chauffage électrique au sein des bâtiments publics). Les températures de cette fin d'hiver ayant été plus clémentes qu'en décembre, il n'y a pas eu d'alerte rouge en 2011. Les effets de la mobilisation particulière des consommateurs bretons n'a donc pas pu être mesurée directement sur la courbe de charge.

Un retour sur l'enquête « Modalités d'action des partenaires », lancée en amont du GT MDE, est réalisé. A ce stade, les retours sont insuffisants et les membres de la Conférence sont donc invités à proposer leurs contributions, engagements, qui seront intégrés dans les déclinaisons opérationnelles des actions envisagées dans le pacte électrique. A titre indicatif, des collectivités (Brest Métropole Océane, Lannion Trégor Agglomération, Cap l'Orient, Pays de Vannes) et d'autres acteurs institutionnels (Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, Syndicat Départemental d'Electricité 22, Syndicat Départemental d'Energie 35, Chambre Régionale de l'Agriculture Bretagne) ont répondu à l'enquête:

- On note une mobilisation systématique de ces territoires sur leur propre patrimoine ou sur des programmes d'économie dans le logement privé via les espaces info énergie ou les OPAH. On note également un souhait partagé de mener des actions à destination des professionnels. Des actions menées sont également à signaler : abondement dans le cadre du programme « Habiter Mieux » ; actions de communication vers les actifs agricoles ; évaluation de l'efficacité des opérations subventionnées ; optimisation des installations de traitement d'eau ; actions de diagnostics groupés, etc.
- On note pour les autres acteurs institutionnels que le cœur de métier a complètement intégré la problématique électrique : actions de communication pour élargir la cible et faire comprendre l'enjeu de la MDE ; formation et promotion des entreprises engagées dans cette démarche vertueuse, etc.

Débat :

M. Yvon LE NORMAND, président de la Fédération Régionale du Bâtiment de Bretagne, indique que les organisations professionnelles du bâtiment sont très mobilisées sur les économies d'énergie dans le bâtiment : diagnostic complet du parc existant via la Cellule économique de Bretagne, qualification des artisans, développement de signes de reconnaissance des formations qualifiées (certification), etc. La FRB rappelle que 55% des logements bretons ont été construits avant 1975, que le Logement représente 36% des consommations électriques et 34% des émissions de gaz à effet de serre ; la rénovation thermique des bâtiments existants est donc un enjeu majeur. La FRB demande que les aides publiques soient attractives afin de permettre un véritable effet levier (1€ d'aide publique entraînerait 8€ de travaux). La FRB regrette que les dispositifs annoncés dans le pacte électrique soient des dispositifs nationaux existants et non spécifiques.

M. le Préfet rappelle que les aides publiques sont significatives, mais que le problème réside dans leur mobilisation, notamment la dotation de 6M€ FART et les 5,6M€ FEDER pour le logement social. Le Conseil régional réitère ce qui a été précisé lors d'une réunion technique avec la CAPEB : une solution « bretonne » est à inventer afin de capter une partie des fonds nationaux (cf. action 12. « Accompagnement des acteurs professionnels »), à l'instar de ce qui est envisagé sur le logement social. Les actions de MDE sur le Logement sur un des chantiers prioritaires pour 2011.

M. Christian GUYONVARCH, élu du Conseil régional et membre du « groupe de suivi du pacte électrique » de l'assemblée régionale, regrette que la question du chauffage électrique ne soit pas traitée dans le pacte électrique comme l'avait proposé la Conférence territoriale (B15) antérieurement ; cette question est pourtant en lien étroit avec la problématique de la pointe électrique.

M. le Président du Conseil régional rappelle que les actions inscrites dans le pacte électrique ont fait l'objet d'une large concertation et correspondent à des actions opérationnelles. En outre, l'action 11. « Orientation des choix d'investissement et information des consommateurs » vise précisément à modifier les choix d'investissement des particuliers via des actions de sensibilisation aux modes alternatifs de chauffage. Il reconnaît néanmoins que sur le volet MDE, et en particulier sur la cible Logement, il reste beaucoup à faire (mobiliser des moyens d'action nouveaux) ; une mobilisation des territoires est indispensable.

A la question de savoir quelles actions sont envisagées spécifiquement sur le bâti des collectivités, M. le Préfet précise que l'action 1. « Mobilisation des territoires », présentée précédemment, contient précisément une sous-action « mobilisation des collectivités sur leur propre patrimoine (bâti et éclairage) ». Le patrimoine des collectivités, comme celui de l'Etat au travers du plan Etat exemplaire (action 8. « Programme d'économies dans les autres secteurs d'activité »), sont des gisements importants d'économies d'énergie. L'Etat, qui se doit d'être exemplaire sur ce point, a donc engagé un programme national de rénovation thermique de ses bâtiments (Directions départementales interministérielles, préfetures, etc.).

M. le Président du Conseil régional ajoute que chacun doit prendre sa propre part dans cette mobilisation, les collectivités, comme le Conseil régional et l'Etat. Le Conseil régional par exemple a engagé un programme de rénovation thermique des 128 lycées bretons (sous-action de l'action 1. « Mobilisation des territoires ») ; mais les collectivités locales doivent s'engager dans cette voie avec leurs moyens propres. Le dispositif CEE est notamment une source de financement importante pour ces actions.

M. Roger ROUILLE, vice-président du Pays de Saint-Brieuc, insiste également sur la nécessité de structurer très rapidement la mobilisation des CEE en considérant que la valorisation des actions menées par les collectivités aura un effet levier fort (ressource sous-utilisée à ce jour).

M. le Préfet se félicite que le Pays de Saint-Brieuc, territoire pilote déjà fortement engagé en matière de MDE, ait par exemple fait le choix, dans son contrat de Pays, de faire de la politique d'économie d'énergie une priorité.

Le Conseil régional précise que l'étude qui sera lancée sur les CEE (cf. présentation action 2. « CEE ») visera l'ensemble des territoires bretons, avec un territoire pilote qui pourrait être le Pays de Saint-Brieuc. Le Conseil régional indique à cette occasion que toutes les actions identifiées par le comité de suivi du pacte électrique sont des actions menées conjointement, mais qu'un « référent Conférence bretonne de l'énergie » est désigné entre l'Etat, le Conseil régional et l'ADEME, ainsi qu'un pilote opérationnel en fonction de l'action. C'est en tant que « référent Conférence bretonne de l'énergie » de l'action 2.1. « Valorisation en CEE des actions menées par les collectivités (éligibles) » que le Conseil régional pilotera cette étude.

Mme Armelle HURUGUEN, vice-présidente du Conseil général 56, interpelle M. le Préfet sur l'utilisation des 6M€ du FART : les fonds existent mais la mobilisation des territoires ne se décrète pas. Or, les précisions apportées par l'ANAH sur l'éligibilité des particuliers sont insuffisantes. Les personnels en charge du logement dans les conseils généraux ne sont pas suffisamment équipés pour identifier les propriétaires précaires ciblés. De plus, il y a une forme de pression à utiliser les crédits (6M€ pour la Bretagne en 2011) ; celle-ci doit peser sur l'ensemble des acteurs.

M. Jean-Yves GRANDIDIER, Délégué régional de France Energie Eolienne (FEE), pose aux signataires du pacte la question de savoir si un partenariat avec les institutions bancaires est envisagé. Par ailleurs, il fait remarquer que des expérimentations sont en cours dans d'autres régions pour capter une partie de la richesse générée par le développement de l'éolien afin de financer des actions de MDE ; il indique l'ordre de grandeur suivant : un parc de 10MW éolien génère 1M€ de richesses, dont une partie peut être captée pour financer des actions de divers types.

Le Conseil régional précise que deux caisses régionales ont été sollicitées. Une action 4.5. « Facilitation de l'accès aux produits bancaires dédiés » (Logement) a été identifiée par le comité de suivi du pacte électrique. Des outils sont en cours d'élaboration au niveau de ces caisses régionales, comme par exemple l'attribution de capacités de remboursement d'emprunt supplémentaires liée à l'existence d'un programme d'économie d'énergie. Sur les expérimentations en cours, le comité de suivi du pacte électrique demande que l'expertise du groupe FEE soit partagée.

Etat d'avancement volet « Energies renouvelables » :

Présentation de 4 des 9 actions du volet ENR inscrites dans le pacte électrique. Un choix a été fait de zoomer sur quelques actions, selon leur actualité.

L'action 14. « Eolien terrestre » : le risque de saturation paysagère de l'éolien terrestre, identifié dans le pacte électrique comme volet de l'acceptabilité sociale des projets éoliens, est actuellement en cours d'analyse par les services de l'Etat. Une étude sur l'intégration paysagère de l'éolien en Bretagne est en cours de finalisation et nourrira la réflexion de l'instance de concertation sur le Schéma régional éolien (SRE), dont la prochaine réunion est programmée le 1er juillet (*post Conférence : la réunion annoncée le 17 juin a été repoussée au 1er juillet*).

L'action 15. « Éolien offshore ancré et flottant » : concernant l'éolien ancré, l'appel d'offres (AO) national sera lancé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) en mai, avec remise des offres pour le 30 novembre 2011 et sélection des candidats au 1er semestre 2012. Une tranche de 500MW a été attribuée à la zone retenue en baie de Saint-Brieuc (190km²). Le colloque Energies Marines qui s'est tenu à Brest le 5 avril a permis de confirmer la structuration des industriels bretons. Concernant l'éolien flottant, un projet breton offshore flottant retenu au titre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Energies marines du Programme Investissements d'Avenir (projet « Winflo » de Nass&Wind).

M. Jean-Jacques LE NORMENT, Directeur de la filière activités maritimes au sein de Bretagne Développement Initiatives (BDI ; fusion de l'ex-Agence économique de Bretagne et Bretagne Innovation), précise que la démarche de structuration des industriels n'est pas nouvelle. En septembre 2010 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé pour recenser l'ensemble des porteurs de projet intéressés par une implantation sur le Polder brestois ; 4 projets d'implantation dans le cadre du projet offshore de Saint-Brieuc ont été présentés. Début 2011, une première prise de contacts entre donneurs d'ordre potentiels et réseaux industriels bretons a été suivie d'un recensement des entreprises régionales intéressées par des lots de sous-traitance dans le cadre du projet offshore de Saint-Brieuc. En Avril/Juin 2011 auront lieu les auditions techniques des porteurs de projet et le calage des programmations, afin de déboucher en septembre 2011 sur la proposition d'une offre portuaire pour l'intégration dans la réponse à l'appel d'offres national.

L'action 16. « Hydroliennes » : l'actualité est marquée par l'annonce le 25 mars du choix de l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) de Brest au titre des « Laboratoires d'Excellence » du Programme Investissements d'Avenir. De plus, 2 projets bretons ont été retenus au titre de l'AMI Energies marines du Programme Investissements d'Avenir : le projet « Sabella » (immersion près île Ouessant hydrolienne d'une puissance de 0,35 MW, possible dès fin 2011) ; et le projet « Orca » (ferme expérimentale site Paimpol-Bréhat). Enfin, EDF développera sa première hydrolienne sur le site démonstrateur Paimpol-Bréhat dès 2011.

BDI précise que les sites dans lesquels se situeront ces projets seront progressivement élargis et constitueront les bases des futurs parcs pour les énergies marines :

- 2 sites démonstrateurs : le premier à Paimpol-Bréhat pour l'hydrolien (les 4 hydroliennes EDF) et le second à Ouessant (autour du projet Sabella),
- 2 sites d'essais possibles : le premier à Paimpol-Bréhat (autour du projet Orca), le second à Groix pour l'éolien flottant (pourra accueillir dans un premier temps le projet Winflo de Nass&Wind)

L'action 19. « Photovoltaïque » : l'objectif de 400 MW en 2020 a été calculé sur la base du rythme de développement du photovoltaïque connu en 2009 et 2010. Cet objectif pourra être ajusté par la suite, en fonction de l'impact évalué du nouveau dispositif tarifaire en place.

Le guide photovoltaïque régional élaboré par les services de l'Etat a été publié en février 2011 à l'attention des porteurs de projet. Il a pour objet de faciliter les démarches des porteurs de projets et de permettre une amélioration de la qualité des dossiers présentés par l'indication des points de vigilance de l'Etat sur ce type de dossier. Il est organisé autour de fiches thématiques. Le guide précise que le photovoltaïque est à promouvoir partout où il ne perturbe pas l'usage et l'équilibre existant du sol ou du site (en toitures de bâtiment, sur les surfaces déjà imperméabilisées tels parkings, aérodromes désaffectés, etc.).

L'arrêté du 4 mars 2011 a fixé le nouveau dispositif tarifaire : ainsi les tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque sont désormais ajustés chaque trimestre pour les installations sur bâtiments <100 kWc. Pour les installations sur bâtiments >100 kWc et les centrales au sol, le tarif d'achat laisse place à un système d'appel d'offres. 100 kWc représentent environ 1 000 m² de panneaux en toiture.

Une réflexion spécifique dans le cadre du GT ENR sera menée sur l'impact du moratoire sur la filière photovoltaïque et sur la résorption progressive de la file d'attente pour les projets bénéficiant de l'antériorité au moratoire.

Débat :

M. Christian GUYONVARCH interpelle les signataires du pacte sur la prise en compte du potentiel de 750 MW que constitue la zone éolienne offshore en baie de Saint-Nazaire et qui devraient alimenter en partie la Bretagne, réduisant ainsi nettement la situation de fragilité électrique connue à ce jour.

M. Didier BENY, Directeur RTE Ouest, rappelle que le scénario d'équilibre offre/demande réactualisé par RTE en 2010 et ayant servi de donnée d'entrée au pacte électrique, intègre le développement de l'éolien offshore et repose même sur l'hypothèse de 1 000 MW installés en Loire-Atlantique d'ici 2020 et alimentant en partie la Bretagne.

M. le Président du Conseil régional ajoute qu'il est de la responsabilité des pouvoirs publics en Bretagne de se mobiliser pour que les projets (éolien offshore, sites démonstrateurs et d'essais hydrolien, etc.) voient le jour en Bretagne.

Mme Anne-Marie BOUDOU, élue du Conseil régional et membre du « groupe de suivi du pacte électrique » de l'assemblée régionale, souhaite savoir si le site d'essais éolien flottant de Groix sera retenu.

M. le Président du Conseil régional précise que la Région est totalement mobilisée pour la réussite du projet.

M. Jean-Yves GRANDIDIER interpelle les signataires du pacte sur l'objectif très ambitieux de l'éolien terrestre au regard de la contrainte « 5 mâts », qui risque d'empêcher l'atteinte des 1 800 MW affichés. Cette contrainte, visant à lutter contre le mitage des projets, n'est pas adaptée à la Bretagne.

M. le Préfet rappelle que s'il s'agit d'un objectif ambitieux, celui-ci est crédible : non seulement on constate une nette progression en 2010 mais encore l'objectif 2020 correspond à une « fourchette basse » (cf. compte-rendu GT ENR de septembre 2010) basée sur l'hypothèse que seulement 40% des ZDE et SDE autorisés ou en cours d'instruction en 2010 seront *in fine* pourvus d'éoliennes. La contrainte économique « 5 mâts » ne pèse pas dans ces conditions sur l'objectif de 1 800 MW (cf. compte-rendu de Conférence plénière du 24 septembre pour une réponse détaillée).

M. LE GORGEU, représentant la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF) et administrateur de Sauvons le Climat (SLC), revient sur l'étude des courbes (rendues publiques par RTE) de productions de l'éolien, mise à disposition de la Conférence (cf. contribution des membres GT APPRO). Cette analyse montre les limites de la production éolienne, notamment en période de pointe électrique. En outre, la SPPEF signale l'existence d'une étude complète, pilotée par le ministère de la Culture, sur l'intégration paysagère des éoliennes en Ille-et-Vilaine. Enfin, la SPPEF regrette que l'impact financier pour le consommateur du développement des ENR ne soit pas pris en compte.

M. le préfet rappelle la valeur réglementaire du SRE qui sera élaboré et qui fixera de manière très précise la feuille de route de l'éolien terrestre en Bretagne pour les années à venir. En outre, la question financière (et notamment l'impact du développement des ENR sur la CSPE) n'a pas lieu d'être abordée au niveau régional : les signataires du pacte électrique s'inscrivent dans le cadre du Grenelle de l'environnement qui fixe des objectifs chiffrés en termes de puissance ENR, après que les instances de concertation aient pris en compte toutes les composantes de la question, y compris la question financière.

Etat d'avancement volet « Sécurisation de l'approvisionnement électrique » :

Présentation de 4 des 5 actions du volet APPRO inscrites dans le pacte électrique, dans le prolongement des conclusions du GT APPRO. Le comité de suivi du pacte électrique avance néanmoins sur les 5 actions identifiées.

L'action 22. « Filet de sécurité Nord/Sud et autres renforcements réseau » a été abordée dans le détail en GT APPRO (cf. compte-rendu et diaporama GT APPRO).

L'action 23. « Réseaux intelligents » a été abordée dans le détail en GT APPRO (cf. compte-rendu et diaporama). Il ressort du GT la nécessité de :

- suivre les expérimentations en cours (projets dans le cadre des Investissements d'avenir, ERDF dans les îles, EDF autour du projet ADDRESS, etc.) ;

- mettre en place un groupe technique restreint dédié aux « smart grids » ;
- lancer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour faire émerger en amont le tissu industriel capable de répondre aux appels à manifestation d'intérêt de l'ADEME (lancement AMI « Réseaux intelligents et TIC » en mai 2011).

L'ADEME a identifié un potentiel de 20 GW de « flexibilité » du réseau au niveau national par la mise en place progressive de smart grids, mais il est clair qu'à ce stade, nous sommes dans des dispositifs de R&D, avec une échéance à moyen et long terme. Le GT APPRO a bien mis en évidence que tout ou presque (technologies, modèles économiques, réseaux d'acteurs, etc.) était à définir. L'AMO envisagée doit permettre de s'organiser pour que les acteurs et territoires bretons concernés prennent part à l'AMI national.

L'action 24. « Stockage de l'énergie » a été abordée dans le détail en GT APPRO (cf. compte-rendu et diaporama). Il ressort du GT la nécessité de :

- mettre en place un groupe technique restreint dédié au stockage ;
- replacer la réflexion sur les STEP dans le cadre plus large du stockage de l'électricité (utiliser l'AMO mentionnée précédemment pour ce faire) ;
- utiliser l'AMO mentionnée précédemment pour faire émerger en amont le tissu industriel capable de répondre aux AMI de l'ADEME (lancement AMI « Stockage » en avril 2011).

L'action 26. « Moyen de production complémentaire » a été abordée dans le détail en GT APPRO (cf. compte-rendu et diaporama). La consultation préalable sur les conditions générales d'appel d'offres, qui prendra fin le 21 avril, a pour but de : respecter le calendrier ambitieux fixé par la conférence de l'énergie, faire émerger des conditions d'appel d'offres partagées, et permettre aux porteurs de projet potentiels d'amorcer les études nécessaires.

M. Charles-Antoine LOUET, Chef de bureau de la distribution électrique à la Direction générale de l'énergie et du climat du MEDDTL, précise que l'appel d'offres est fondé sur la loi du 10 février 2000 et la PPI 2009-2020. C'est le premier AO « régional » de ce type. Les points saillants du projet soumis à consultation publique sont les suivants :

- un critère prix pour déterminer l'offre la plus basse : c'est précisément l'intérêt de la procédure d'AO de pouvoir choisir l'offre économiquement la plus intéressante pour la collectivité, contrairement au tarif d'achat fixé par arrêté ministériel qui fonctionne sur une logique de guichet ;
- un choix du site laissé à l'appréciation des candidats ;
- un avis obligatoire du préfet, intégrant des critères environnementaux

Le Conseil régional fera, comme indiqué en GT APPRO, une proposition dans le cadre de la consultation publique, afin que les conditions générales d'appel d'offres intègrent des obligations sur les 3 volets du pacte.

Débat :

M. Christian GUYONVARCH se félicite du lancement d'une étude exploratoire sur le stockage de l'énergie, qui est en lien étroit avec le développement des ENR (productions intermittentes). Il interpelle cependant la DGECC sur la question de l'approvisionnement en gaz des centrales CCG en activité ou en projet (hausse de 20 à 25% de la demande de gaz serait à prévoir en France si l'ensemble des 30 à 40 projets aboutissaient). Cette question de l'approvisionnement en gaz en période de pointe de consommation hivernale est fondamentale dès lors que la centrale CCG a pour finalité de sécuriser l'approvisionnement électrique de la Bretagne en pointe. En outre, il souhaite des précisions sur la mention « Le producteur vendra à l'acheteur obligé 1% de sa production d'électricité, à un tarif reflétant son coût de production. Le reste sera placé librement sur le marché » comprise dans le projet soumis à consultation.

La DGECC indique sur le premier point que 4 centrales CCG sont en service aujourd'hui et que 10 projets seulement sont matures (dossier déposé, en cours d'instruction) ; on est loin des 30 à 40 projets mentionnés. Le gestionnaire de réseau de gaz, GRTgaz, complète cette information : sans préjuger des volumes de gaz disponibles, le réseau de transport sera dimensionné pour répondre à la demande en gaz de la centrale CCG. En outre, il ne s'agit pas d'une centrale ayant pour seule vocation de répondre à la pointe électrique.

La DGEC répond sur le second point que l'AO a pour vocation d'inciter l'implantation d'une centrale CCG en Bretagne, mais fonctionnant à conditions de marché. En effet, la seule compensation à envisager, qui pèsera sur le consommateur, tient à la localisation. La collectivité n'a pas vocation à supporter le risque du marché ; ce n'est pas du tout la même logique que le soutien aux ENR qui est supporté par la collectivité via la CSPE. Dans les conditions générales d'AO, le « 1% » d'électricité produite par la centrale et vendue à un tarif fixe (prix de revient) correspond à la prime annuelle compensant les surcoûts liés à la localisation (raccordement gaz, etc.), que les pouvoirs publics souhaitent dans une zone précise (aire de Brest) pour un objectif précis (sécuriser l'approvisionnement électrique de la Bretagne).

Mme Françoise LELANN, Directrice de la mission promotion et prospection pour Investir en Finistère demande si le calendrier envisagé (mise en service 2016) est compatible avec la fermeture programmée des turbines à combustion (TAC).

M. Vincent DENBY WILKES, Délégué régional EDF, fait savoir qu'EDF réfléchit actuellement à une prolongation possible de l'exploitation des TAC de Brennilis et Dirinon au-delà de 2015 (programme d'investissement en cours pour sécuriser les TAC à échéance 2015). Ce scénario, qui dépend de la mise en oeuvre de la Directive « IED » (Industrial Emissions Directive, Directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles), sera présenté très rapidement aux services de l'Etat.

M. Claude RENOULT, Adjoint au maire de Saint-Malo délégué au développement durable, questionne la DGEC sur l'opportunité d'un AO pour des technologies peu matures. Dans le cas de la centrale CCG, l'AO semble être le mode opératoire idéal. En revanche, il l'est peut-être moins pour l'éolien offshore (risque que l'offre ne se fasse pas à un prix compétitif) ; dans ce cas, y a-t-il un dispositif de retrait de l'Etat ?

La DGEC rappelle que c'est bien le ministre qui *in fine* retient le candidat, et que la loi lui offre la possibilité de n'en choisir aucun s'il considère que les offres faites ne sont pas acceptables, notamment d'un point de vue économique.

La SPPEF indique que le seul mode de stockage fonctionnant véritablement est le stockage d'eau (stockage d'énergie sous forme gravitationnelle).

Le Conseil régional rappelle les conclusions du GT APPRO : la question des Stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) en Bretagne sera traitée dans le cadre de l'étude globale qui sera lancée sur le stockage.

M. Christophe ROUSSE, représentant la Chambre Régionale de l'Agriculture de Bretagne souhaite connaître la position du préfet et du président du Conseil régional sur la cogénération dans les serres, dans le prolongement du GT APPRO (présentation de l'étude Omega-therm commanditée par l'ADEME, le Conseil régional et les serristes à la CRAB). La CRAB rappelle les efforts déjà réalisés par le monde agricole sur la question de la MDE, et ceux qui seront réalisés dans la cadre du Plan agricole et agroalimentaire régional (PAAR). La CRAB rappelle également les éléments présentés en GT APPRO : la cogénération chez les serristes représente un gisement identifié de 120 MW, pour un investissement compris entre 20 et 25M€.

M. le Préfet précise que les signataires du pacte ne négligent aucunement la cogénération ; il s'agit même d'un enjeu majeur. Mais il a été convenu de ne pas présenter cette action pour deux raisons :

- l'arrêté ministériel fixant le nouveau tarif d'achat est en cours d'élaboration ; le ministre a entendu la demande du préfet de soutenir les installations de petite et moyenne taille (nombreuses en Bretagne) ; des éléments précis ont été fournis aux services du Premier ministre afin que l'arrêté en préparation soutienne mieux les petits projets.
- le GT APPRO a conclu à la nécessité d'une réunion rapide ADEME/ Conseil régional/ DREAL/ DRAAF/ Bureau d'étude Omega-therm afin d'analyser les conclusions de l'étude et établir la liste des propositions retenues.

M. le Président du Conseil régional abonde dans le même sens : la cogénération, notamment chez les serristes, est identifiée dans le pacte, et sera développée. Cette étude constitue un point de départ, et d'autres pistes de cogénération existent avec de la cogénération très performante.

M. Jean-François MILLEPIED, vice-président du Réseau Cohérence, indique que des partenaires financiers intéressés par les projets de stockage existent et sont prêts à s'engager. Réseau Cohérence sera très attentif à la question du stockage, liée à la production ENR.

Le Conseil régional indique qu'un porteur de projet s'est en effet manifesté, et qu'il s'agit bien de la finalité de l'AMO envisagée que de réunir les conditions nécessaires pour faire émerger les projets de stockage.

Mme Marie-Gabrielle Lucas, Ingénieure Recherche & Développement pour la société ALREN-EDDA Energie, se félicite d'une des conclusions du GT APPRO qui concerne l'ouverture sur la possibilité d'utiliser la biomasse comme mode de stockage de l'énergie.

M. Claude RENOULT revient sur les chiffres présentés par RTE dans la partie « Bilan électrique » : il retient le risque de rupture qui persiste pour l'hiver 2011/2012 et la nécessaire sécurisation de l'approvisionnement qui en découle.

M. le Président du Conseil régional rappelle que les 3 volets du pacte n'ont pas les mêmes échéances et avancent selon des rythmes distincts. Sur les volets ENR et APPRO, dont les échéances se situent à moyen et long terme, les avancées sont significatives. Sur le volet MDE en revanche, dont la mise en oeuvre doit se situer à court terme, les actions se concrétisent plus difficilement.

M. le Préfet abonde dans le même sens : il faut intensifier les actions sur ce volet, notamment les actions à impact immédiat (Ecowatt, effacement diffus, etc.).

Conclusion :

1 / Présentation du SRCAE :

Lancement officiel de la démarche d'élaboration du Schéma Régional Climat, Air, Énergie. Les grandes orientations, le contenu, les modalités de mise en oeuvre et les échéances pour cet outil réglementaire sont présentés. Les orientations du SRCAE seront ensuite déclinées de manière opérationnelle au travers d'un pacte énergétique et climatique breton, dans le prolongement du pacte électrique.

2 / Suites :

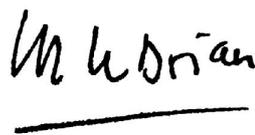
Des groupes techniques restreints seront mis en oeuvre prochainement selon les conclusions des GT MDE et APPRO (logement, stockage, etc.) et des partenariats seront formalisés (conventions d'application, etc.).

3/ Signature de la convention d'application Etat/ Conseil régional/ ERDF :

La convention d'application signée entre l'Etat, le Conseil régional et ERDF (en tant qu'unique gestionnaire du réseau de distribution d'électricité en Bretagne) renforce l'engagement d'ERDF sur les volets du pacte électrique :

- Volet « MDE » : ERDF expérimentera des solutions d'une part pour évaluer l'impact des actions mises en oeuvre sur la consommation et d'autre part pour informer et sensibiliser les acteurs bretons à la situation électrique spécifique de la Bretagne
- Volet « ENR » : ERDF, en complément de ses missions de raccordement, s'engage à faciliter l'émergence des projets d'énergies marines renouvelables par un conseil et une information appropriés sur les procédures de raccordement.
- Volet « APPRO » : ERDF proposera de tester les fonctionnalités des « smart grids » dans le but de sécuriser l'alimentation électrique, notamment sur les îles bretonnes.

La convention sera mise en ligne.

Michel Cadot	Jean-Yves Le Drian
	
Préfet de la région Bretagne	Président du conseil Régional de Bretagne

Conférence bretonne de l'énergie, Séance plénière le 19/04/11

Institution / Société	Nom	Prénom	Poste	Signature
ABIBOIS	MAMDY	Marie	Animatrice bois énergie	OK
ADEME	BASSET	Yvon	Directeur régional adjoint	OK
ADEME	PETITJEAN	Gilles	Directeur Régional	OK
Agence Locale de l'Energie du Pays de Rennes (CLE)	GUILLOTIN	Daniel	Directeur	OK
Agence Locale de l'Energie du Pays de Rennes (CLE)	ROCHE	Olivier	Chargée de mission	OK
Agence Locale de l'Energie du Pays de Saint-Brieuc	FASSY	Sébastien	Directeur ALE Pays de Saint-Brieuc	OK
ALREN SARL - EDDA Energie SA	LUCAS	Marie Gabrielle	Ingénieure Recherche & Développement	OK
Association Eoliennes en Pays de Vilaine	BARBOT	Bernard	Administrateur EPV	OK
Bretagne Développement Initiatives	LE NORMENT	Jean-Jacques	Directeur activités maritimes	OK
Caisse de Dépôts et Consignation (CDC), Direction Régionale Bretagne	BESSON	Philippe	Directeur territorial Villes et Territoires	OK
CFDT	MAYER	Jean-Yves	Coordinateur régional ERDF et GRDF	OK
CFTC	OLIVA	Antonio	Vice-président Union Régionale CFTC Bretagne	OK
CGT Mines Energie	COULIN	Jean-François	Reponsable régional Mines Energie Bretagne	OK
Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine	ROUSSE	Christophe	Producteur de tomates sous serres à Nouvoitou, Collège des autres coopératives	OK
Chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne (CCIR)	BAREAU	François	Direction de l'information économique et de la prospective	OK
Chambre Régionale de l'Agriculture Bretagne (CRAB)	LIGNEAU	Laurence	Chargée de programme Agriculture-Energie	OK
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) de Bretagne	LE ROUX	Robert	Chargé de mission Pôle Bois et Ameublement	OK
Collectif Urgence Réchauffement Climatique (CURC 35)	MOYSAN	Jean-Claude	Co-président	OK
Communauté d'agglomération de Brest (Brest Métropole Océane)	FAYRET	Thierry	13e vice-président en charge du littoral et de la rade, représentant de BMO au B15 Energie	OK
Communauté d'agglomération de Brest (Brest Métropole Océane)	MINGANT	Sylvie	Responsable Energie	OK
Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc (Baie d'Armor)	GUEZENNEC	Envel	Technicien	OK
Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc (Baie d'Armor)	LE BORGNE	Joël	12e vice-président en charge des Energies renouvelables et économie d'énergies	OK
Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo (SMA)	RENOULT	Claude	Troisième Adjoint au maire de Saint-Malo, délégué au développement durable	OK
Communauté d'agglomération Quimper (Quimper Communauté)	L'HOSTIS	Denez	8e Vice président, conseiller municipal Quimper	OK
Communauté d'agglomération Rennes (Rennes Métropole)	DUPONCHEL	Hélène	Ingénieur Energie, Service Environnement-Energie	OK
Communauté d'agglomération Rennes (Rennes Métropole)	LEPROUST	Christelle	Responsable du Service Environnement Energie	OK

Conférence bretonne de l'énergie, Séance plénière le 19/04/11

Institution / Société	Nom	Prénom	Poste	Signature
Communauté d'agglomération du Pays de Lorient (Cap l'Orient agglomération)	LE DEVEDEC	Laurent	Responsable énergie, Direction architecture	OK
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) Bretagne	DUBOIS	Marc	Conseiller éco-construction	OK
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) Bretagne	LE BLOA	Roland	Administrateur CAPEB Bretagne, CMA 29	OK
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL et ENVIRONNEMENTAL DE BRETAGNE (CESER)	GUILLEMOT	Bernard	Membre de la Commission aménagement, développement des	OK
CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR	COLLOBERT	Ronan	Mission énergie	OK
CONSEIL GENERAL D'ILLE ET VILAINE	ALLAIN ANDRE	Christine	Directrice environnement	OK
CONSEIL GENERAL DU FINISTERE	HURUGUEN	Armelle	Vice-présidente déléguée à la politique énergie/climat CG29	OK
CONSEIL GENERAL DU FINISTERE	QUERE	Emmanuel	Responsable service énergie déchets inform environnementale	OK
CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN	BURBAN	Michel	Vice-président du CG en charge de l'énergie	OK
CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN	LALY	Christophe	Chargé mission service Développement	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE - Groupe de suivi du Pacte électrique (Elus)	BOUDOU	Anne-Marie	Elue Europe Ecologie	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE - Groupe de suivi du Pacte électrique (Elus)	GUYONVARCH	Christian	Elu UDB	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE - Groupe de suivi du Pacte électrique (Elus)	LOUARN	Françoise	Elue Breizh Da Zont	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB)	COSTES	Ferdinand	Directeur-adjoint de l'environnement	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB)	DE BLIGNIERES	François Xavier	Chef du service de l'air, des déchets et de l'énergie	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB)	LE DRIAN	Jean Yves	Président	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB)	LE MENN	Maximilien	Chargé de mission service de l'air, des déchets et de l'énergie	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB)	LOPEZ	Jean Michel	Directeur de l'environnement	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB)	RAMARD	Dominique	Président de la commission environnement, Délégué à l'énergie et au climat,	OK
DDTM 22	RICHARD	Marion	Chef de l'unité Territoires ruraux, référent Energie	OK
DDTM 29	MANDOUZE	Dominique	Directeur DDTM	OK
DDTM 35	PERAIS	Marie-Isabelle	Chef du pôle Eco-construction et Coordination, Lutte contre l'effet de serre	OK
DELTA DORE	HEUZE	Loïc	Directeur des relations extérieures	OK
DELTA DORE	LE COINTE	Mathieu	Chef de projet smart grids	OK
DGEC	LOUET	Charles-Antoine	Chef du bureau de la production électrique	OK
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Bretagne	DELIGNIERES	Eric	Mission régionale bilan carbone du MAAP, appui dossiers SRETEF	OK

Conférence bretonne de l'énergie, Séance plénière le 19/04/11

Institution / Société	Nom	Prénom	Poste	Signature
DREAL Bretagne	BOUCHET	Béatrice	Adjointe à la chef de la division climat énergie construction	OK
DREAL Bretagne	DAULNY	Geneviève	Chef de la division climat énergie construction	OK
DREAL Bretagne	HEYVANG	Isabelle	Chargé de mission	OK
DREAL Bretagne	LE CORGUILLE	Isabelle	Chargé de mission	OK
DREAL Bretagne	LEMARIE	Julien	Chargé de mission	OK
DREAL Bretagne	MEYZIE	Bernard	Directeur-adjoint	OK
DREAL Bretagne	PAISANT BEASSE	Anicette	Chef de service climat énergie aménagement logement	OK
EDF délégation régionale (Nantes)	HERVE	Christophe	Directeur Collectivités Territoriales Ouest	OK
EDF délégation régionale (Rennes)	COUTY	Jean-Christophe	Directeur du site de Brennilis	OK
EDF délégation régionale (Rennes)	DENBY WILKES	Vincent	Délégué régional	OK
EDF délégation régionale (Rennes)	ESSEUL	Hervé	Directeur développement territorial	OK
EDF délégation régionale (Rennes)	GUILLAUDEUX	Philippe	Conseiller auprès du Délégué régional	OK
EDF délégation régionale (Rennes)	POSNIC	Marc	Pilote Développement durable	OK
ENERCOOP-Bretagne	KAUBER	Markus	Secrétaire Enercoop Bretagne, consultant Enerconnex	OK
ERDF Rennes	DUVAL	Hélène	Chargée de relations institutionnelles à la direction régionale	OK
ERDF Rennes	LAURANS	Bernard	Directeur Unité Réseau Electricité Bretagne et Directeur Territoire Ille et Vilaine	OK
Fédération des Associations des Usagers des bassins versants de la Rance et du frémur (FAUR)	DE DIEULEVEULT	Dominique	Présidente de l'Association pour la Protection de l'Environnement de La	OK
Fédération régionale CIVAM Bretagne - Pôle INPACT	ROUILLARD	Soizig	Chargé de mission	OK
Fédération Régionale du Batiment de Bretagne (FRB)	GINIBRE	Pierre	Chargé de mission environnement et métiers	OK
Fédération Régionale du Batiment de Bretagne (FRB)	LE NORMAND	Yvon	Président	OK
France Energie Eolienne (FEE) Groupe Régional Ouest	COUTANT	Rachel	Responsable de projets éoliens QUENEA ENR	OK
France Energie Eolienne (FEE) Groupe Régional Ouest	GIRARD	Damien	EOLE GENERATION (GDF SUEZ)	OK
France Energie Eolienne (FEE) Groupe Régional Ouest	GRANDIDIER	Jean Yves	Délégué régional, président VALOREM	OK
France Energie Eolienne (FEE) Groupe Régional Ouest	POULMARC'H	Stéphane	Directeur de l'Action Territoriale JUWI	OK
France Energie Eolienne (FEE) Groupe Régional Ouest	RULLIERE	Antoine	FEE animateur Bretagne ; Responsable Projets & Territoires Vendée & Loire Atlantique Pôle	OK
FRSEA Bretagne	COÏC	Maëva	Chargée de mission Environnement	OK

Conférence bretonne de l'énergie, Séance plénière le 19/04/11

Institution / Société	Nom	Prénom	Poste	Signature
GDF SUEZ Environnement délégation régionale (Rennes)	RAMOS	Sébastien	Délégué régional	OK
GIP Bretagne Environnement	BEGUIER	Sébastien	Chef projet Observatoire énergie	OK
GIP Bretagne Environnement	LUCAS	Ronan	Directeur	OK
GRDF	FOURDAN	Bernard	Direction Territoriale du Finistère	OK
GRT GAZ	BISSONNIER	Alain	Chef du département projets Région Centre- Atlantique	OK
GRT GAZ	CAZANAVE	Serge	Directeur de Projets national	OK
INVESTIR EN FINISTERE	LELANN	Françoise	Directrice de la mission promotion et prospection	OK
KERENEO	LE BIHAN	Thierry	Gérant	OK
Nass & Wind	BARREAU	Jacques	Directeur de développement	OK
Parlementaire	DE LEGGE	Dominique	Sénateur, Conseiller régional	OK
Parlementaire	KERBOEUF	Alban	Assistant parlementaire V.KLES	OK
Pays de Cornouaille	KERLOCH	Nicolas	Conseiller énergie et Plan climat	OK
Pays de Cornouaille	ROBERT	Betty	Chargée de mission développement local	OK
Pays de Fougères	MARCHAND	Frédéric	Chargé de mission Energie	OK
Pays de Redon et Vilaine	RIGAUD	Guillaume	Chargé de mission	OK
Pays de Saint-Brieuc	ROUILLE	Roger	Vice président	OK
Pays de Vannes	LE PORHO	Henri	Elu référent à l'énergie pour le GIP Pays de Vannes	OK
POWEO	PAGOT	Jean Michel	Directeur régional éolien offshore	OK
PREFECTURE DE REGION	CADOT	Michel	Préfet de Région	OK
PREFECTURE DE REGION	GRAVIERE-TROADEC	Isabelle	Secrétaire générale pour les affaires régionales	OK
PREFECTURE DES COTES D'ARMOR	LE GALL	Hervé	Chef du service de coordination de l'action départementale	OK
Programme Bretagne Environnement + (PBE+)	LETOUCHE	Sylvie	Responsable Environnement & Sécurité UE35, Coordinatrice régionale	OK
Qualibat	ALLAIN	Claude	Délégué régional	OK
QUENEA ENR	DUSSOUR	Olivier	Chargé d'affaire foncier QUENEA ENR	OK
Réseau Cohérence	MILLEPIED	Jean-François	Vice président	OK
Réseau d'Initiatives et d'Action Climat en Bretagne (RIAC Breizh)	DOARE	Hervé	Président	OK

